

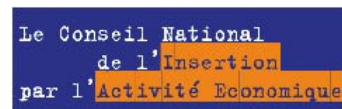
# *Réforme de l'Insertion par l'Activité Économique*

## *Journée nationale d'information*

11 décembre 2013

Focus 2

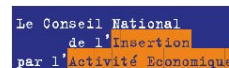
Point sur le cofinancement par les Conseils généraux et le Fonds Social Européen



## Point sur le cofinancement par les Conseils généraux et le Fonds Social Européen

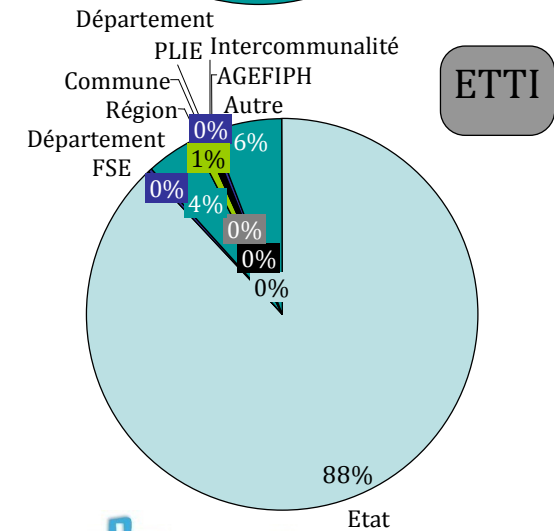
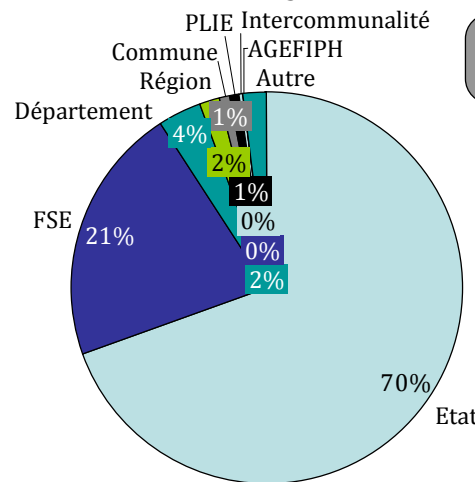
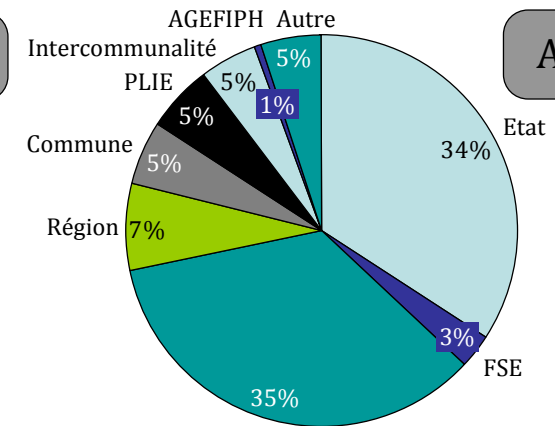
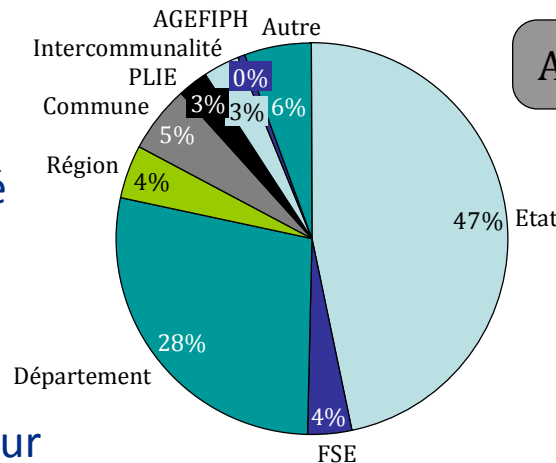
- **Samuel Berger,**  
Chef de la mission Insertion professionnelle, DGEFP
- **Thomas Burlot,**  
Chef de la mission remobilisation vers l'emploi, Conseil général du Pas-de-Calais
- **Laurent Gaullier,**  
Adjoint à la Chef de mission des Affaires financières et juridiques, sous-direction  
du Fonds Social Européen, DGEFP
- **Laurence Lamiable,**  
Chef du service Insertion et Logement social, Conseil général de la Marne

Animation Camille Dorival, journaliste, Directrice adjointe d'Alternatives Économiques



# Rappel: les financeurs de l'IAE

- ▶ L'État finance la moitié du secteur
- ▶ Les conseils généraux financent 1/4 du secteur
- ▶ Le FSE intervient à hauteur de 65 M€ en financement direct



# Évolutions à venir du cofinancement des Conseils généraux

Amendement voté dans le cadre du projet de loi de finances pour 2014  
(introduction à l'article 79 de la loi de finances)

## ► Objectifs :

- Prévoir un maintien à budget constant du cofinancement par les CG des SIAE, quel que soit le support juridique (contrat aidé ou aide au poste)
- mettre en place un dispositif souple, permettant plusieurs niveaux d'engagement en fonction du degré de collaboration entre l'Etat et les CG dans les départements

## ► Rappels :

- Le code du travail ne couvre que le cofinancement des contrats aidés et de l'aide au poste. D'autres dispositifs de soutien à l'insertion propres aux départements peuvent par ailleurs exister;
- la disposition ne suppose pas une augmentation de l'engagement financier des CG

# Articulation des financements État - CG

---

- ▶ La convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) comportera deux volets:
  - **Volet n°1 consacré au cofinancement des CUI (= hors IAE)**
  - **Volet n°2 consacré au cofinancement de l'aide au poste (= reconduction du cofinancement existant antérieurement au titre des CUI recrutés dans les ACI)**
- ▶ Ce volet n°2 peut se traduire par plusieurs niveaux d'intervention pour les CG et l'État:
  - A minima : cofinancement ciblé exclusivement sur les bénéficiaires du RSA dans les ateliers et chantiers d'insertion;
  - A maxima : modalités de financement plus larges, portant sur tous les publics de l'IAE dans toutes les SIAE

# Articulation des financements État - CG

---

- ▶ Une grande partie des CAOM ont été déjà préparées pour 2014;
- ▶ Les CAOM peuvent être adoptées en se basant sur des cofinancements CUI, et être amendées en cours d'année pour transposer ce financement au support CDD d'insertion, tout en conservant l'équilibre de financement;
- ▶ Il est possible de prévoir une convention de paiement entre le Conseil Général et l'agence de service et de paiements (ASP) pour le versement de l'aide au poste
  - Par avenant aux conventions existantes pour le financement des CUI-CAE
  - Par signature d'une convention ad hoc

# Participation des CG aux différents « temps » de la gouvernance

---

- ▶ Dans la mesure du possible, les CG sont associés aux dialogues de gestion.
- ▶ Lorsqu'ils cofinancent des aides aux postes d'insertion, ils seront cosignataires avec l'État et Pôle emploi de la convention de financement de la structure.
- ▶ Dans le cadre du CDIAE, ils contribuent à la définition des orientations stratégiques de l'IAE dans les territoires et au pilotage du secteur, en lien avec les PTI.
- ▶ Au niveau départemental ou régional, il est préconisé la mise en place de conférences des financeurs. Les CG y participent, et au même titre que les autres financeurs, ils veillent à la cohérence des interventions de chacun.

# Articulation des financements FSE – autres financeurs

---

- ▶ le FSE ne sera plus mobilisé pour le financement des aides au poste à partir de 2014
- ▶ le FSE restera mobilisable pour soutenir des actions en faveur de l'IAE entrant dans le cadre du volet inclusion du PO 2014-2020
  - En contrepartie des financements CG en faveur de l'IAE
  - En contrepartie de projets soutenus par le fonds départemental d'insertion (FDI)



# Articulation des financements FSE – autres financeurs

---

## Articulation des financements:

- ▶ Il sera toujours possible pour un conseil général de mobiliser du FSE pour soutenir des actions d'accompagnement socioprofessionnel au sein d'un atelier et chantier d'insertion par exemple;
- ▶ Ce financement FSE pourra se cumuler avec des aides au poste, rattachées à la rémunération de salariés en insertion.